



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Janine COURTOIS, Laurent DEREGNAUCOURT, Fabienne MAHÉ, Laurent LAROCHE, Alexandre CHAPELON

Etaient absents : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU, Stephen HOPKINS, Angélique HYRNIUKA, Chloé LE FEUR

Pouvoir : Stephen HOPKINS a donné pouvoir à Janine COURTOIS, Angélique HYRNIUKA a donné pouvoir à Laurent DEREGNAUCOURT, Chloé LE FEUR a donné pouvoir à Fabienne MAHÉ.

Franck LIGER a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2018.
- PLU : maintien ou révision – **(délibération)**
- EPFLO : projet d'extension de l'EPF d'Etat – **(délibération)**
- Désignation d'un représentant à la CLECT au sein de la CCVT à compter du 1^{er} janvier 2019 - **(délibération)**
- Motion EPFLO
- Motion Lycée pour les communes

Débat sans délibération / Informations diverses

oooooooooooo

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2018**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ PLU : bilan – (délibération)

Le P.L.U. (plan local d'urbanisme) de Liancourt Saint-Pierre ayant été approuvé le 1^{er} septembre 2006, document qui doit faire l'objet d'une analyse de ses résultats d'application ainsi que d'une délibération quant à son maintien ou sa révision au plus tard neuf ans après son approbation conformément à l'article L.153-27 du code de l'Urbanisme.

Le Préfet a saisi la commune le 14 septembre 2018 pour l'inviter à délibérer sur le maintien ou la révision du PLU.

Cette évaluation à 9 ans du P.L.U. aurait dû être engagée par le conseil municipal avant le 31 août 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager une analyse de ses résultats d'application et de faire faire un bilan par le cabinet ARVAL.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

➤ Motion EPFLO

Le Maire rappelle le courrier de l'EPFLO en date du 3 octobre dernier reçu par la CCVT concernant l'extension de cette structure avec l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas-de-Calais.

Le Maire précise que malgré les éléments d'équité du territoire qui sont avancés par l'EPF Nord Pas-de-Calais, il est constaté que cette extension de périmètre :

- ✓ n'apporterait pas d'actions supplémentaires en matière d'ingénierie,
- ✓ obligerait une adhésion de la totalité des communes de l'Oise, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ; d'où une perte de liberté de gestion,
- ✓ lèverait une taxe spéciale d'équipement plus élevée et quoiqu'il en soit non décidée par les élus locaux puisque votée par décret,
- ✓ ne permettrait pas de nommer le D.G.S. de la structure par les élus locaux puisque cette nomination est prévue par décret également,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 votes POUR la motion et 2 ABSTENTIONS.

S'OPPOSE donc à l'extension de l'EPFLO Oise Sud de l'Aisne avec celui du Nord Pas-de-Calais.

➤ Désignation d'un représentant à la CLECT au sein de la CCVT à compter du 1^{er} janvier 2019 - (délibération)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DESIGNNE Monsieur Sylvain LE CHATTON pour le représenter à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Maire de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération.
La délibération a été adoptée à l'unanimité

➤ Motion Lycée pour les communes

Suite aux différents échanges de la CCVT avec les représentants de la Région Hauts de France et plus particulièrement du fait que Monsieur Xavier BERTRAND, Président, par courrier en date du 5 octobre dernier, conclut à la pertinence des analyses de notre territoire pour la réalisation d'un lycée sur le Vexin-Thelle (conformément à l'étude d'opportunité remise par la Région) ;

Suite au courrier de la Communauté de Communes du Pays de Bray en date du 20 septembre dernier qui confirme que cette dernière donne son accord afin que les collégiens de son territoire s'inscrivent en sortant de classe de 3^{ème} dans le nouveau lycée qui sera basé à Chaumont-en-Vexin ;


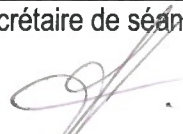
Considérant l'opportunité de développer un pôle attractif pour nos jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans, en s'appuyant notamment sur la Maison de l'Emploi et de la Formation déjà présente, sur l'école de la 2^{ème} chance qui ouvrira prochainement et sur le projet d'une école de compagnonnage, il nous semble que le projet de lycée réunira idéalement, dans un même lieu, toutes les synergies nécessaires à l'éducation de nos jeunes ; tout en levant les freins à la mobilité qui sont une problématique cruciale de notre territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, SOUHAITE que tous les acteurs, décideurs et impulseurs que nous sommes, puissent porter, ensemble, ce projet d'avenir d'un lycée essentiel à notre territoire.

Débat sans délibération / Informations diverses

- ❖ **Construction de l'école** : Sylvain LE CHATTON a eu rendez-vous le 27 décembre 2018 au SDIS pour consultation du dossier.
- ❖ **Point sur la fibre optique** : suivant les travaux, la fibre optique ne sera pas mise en place avant le 1^{er} trimestre 2019.
- ❖ **Vidéoprotection** : depuis quelques semaines des vols ont eu lieu dans le village, suite au sondage effectué auprès des habitants, le conseil délibèrera prochainement sur la mise en place de la vidéoprotection.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 08.

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Franck LIGER
---	--